

Réunion du 11 janvier 2024

Convocation du 5 janvier 2024

Conseillers présents : M. DEMEAUX, Mme VALLERAND, M. LECERF, M. BOUDJEMA, M. CAMBRAYE, Mme DEHAY (jusqu'au point n°2 inclus), Mme REMERE, Mme SOYEUX, M. THOMAS.

Conseillers excusés : M. VIEVILLE donne pouvoir à M. LECERF
M. DAMEZ donne pouvoir à Mme VALLERAND
Mme LIBAN donne pouvoir à Mme REMERE
M. PIERROT donne pouvoir à M. BOUDJEMA

Conseiller absent : Mme DEHAY (à partir du point n°3)

Mme REMERE a été nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 5 décembre 2023 approuvé à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour

Point n°1 : Demande de subvention APV – Aisne Partenariat Voirie

Monsieur le Maire indique que cette année, le Département de l'Aisne limite le nombre de dossiers de demandes de subventions à 3 par maître d'ouvrage et que les dossiers doivent être transmis le 15 janvier au plus tard.

Demande de subvention APV réfection de voirie – VC9 « Le Barreau »

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'APV, de 7 216€, représentant 44% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 16 400€HT. Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Il est signalé par le Conseil qu'il y a de plus en plus de circulation sur cette voie.

Demande de subvention APV réfection de voirie – VC29 « Chemin du Bois d'Eparcy »

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'APV, de 4 576€, représentant 44% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 10 400€HT. Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Demande de subvention APV réfection de trottoirs – VC 23 « Boulevard de la Chapelle »

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'APV, de 2 772€, représentant 44% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 6 300€HT. Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

Point n°2 : Demande de subvention DETR-DSIL

City Stade

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR pour la création d'un city stade, de 43 856,06 euros, représentant 40% du montant prévisionnel des travaux. Les travaux s'élèvent à (montants susceptibles d'être actualisés dans les jours à venir, ils vous seront communiqués lors du conseil municipal).

- Plateforme : 54 444€ HT soit 65 332,80€ TTC
 - Structure : 55 196,15€ HT soit 66 235,38€ TTC
- : 109 640,15€ HT**

Afin de couvrir ce dossier, des demandes de subventions à la Région et à l'Agence Nationale du Sport seront proposées prochainement.

Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Monsieur LECERF ajoute que la commission de travaux s'est réunie et est en accord avec le projet.

Peinture façade groupe scolaire

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention à l'Etat, dans le cadre de la DETR, de 9 237,66€ représentant 40% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 23 094,16€HT. Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Monsieur LECERF ajoute qu'il faudra envisager le remplacement des portails et la réfection du grillage.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

18h50 : départ de Mme DEHAY.

Point n°3 : Demande de subvention API – Aisne Partenariat Investissement

Monsieur le Maire indique que cette année, le Département de l'Aisne limite le nombre de dossiers de demandes de subventions à 3 par maître d'ouvrage et que les dossiers doivent être transmis le 15 janvier au plus tard.

Demande de subvention API pour le remplacement des sanitaires de l'école maternelle

Monsieur le Maire explique que les sanitaires de l'école maternelle, qui datent des années 50, posent des problèmes de maintenance et les interventions régulières ne permettent pas toujours une remise en état qui dure dans le temps. Il est proposé au Conseil Municipal d'engager des travaux de remise à neuf de ces installations.

Le coût des travaux s'élève à 4090,15€ HT soit 4 908,18€ TTC.

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'API, de 1 227,05€, représentant 30% du montant prévisionnel HT des travaux. Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Monsieur LECERF ajoute que la commission travaux signale que le remplacement des sanitaires peut attendre.

Demande de subvention API pour des travaux à l'école : porte de service

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'API, de 599,4€, représentant 30% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 1 998€HT.

Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Demande de subvention API pour des travaux à l'école : pose de stores

Monsieur le maire propose de solliciter une subvention au Conseil Départemental de l'Aisne dans le cadre de l'API, de 2 548,32€, représentant 30% du montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 8 494,41€ HT.

Les travaux seront réalisés sous réserve de l'attribution des subventions.

Les enseignants ne sont pas favorables au projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

Point n°4 : Recrutement des agents recenseurs et désignation du coordonnateur communal

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Les opérations du recensement partiel de la population auront lieu du 18 janvier au 17 février 2024 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 1615 euros pour 2024 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Il informe les membres de l'organe délibérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de désigner Mme VALLERAND Pascal en tant que coordonnateur communal et Laura Rousseaux en tant que suppléant,
- de recruter des vacataires pour effectuer le recensement de la population pour la période légale afférente au recensement 2024, à savoir du 04 janvier au 17 février,
- de fixer la rémunération sur la base d'un forfait brut de 807,50€ euros correspondant au montant de dotation forfaitaire divisé par deux,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- d'autoriser M. le Maire à signer les documents et acte afférents à cette décision.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

Point n°5 : Avancements de grades et mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée, en vue de nommer les agents sur leur nouveau grade :

- la suppression de deux emplois d'adjoint technique territorial à temps complet
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (28/35)
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet (20/35)

- la création de deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35)
- la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet (20/35)

Il s'agit de l'évolution de carrière des fonctionnaires titulaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces propositions à l'unanimité.

Informations diverses :

Jardin du souvenir :

Monsieur LECERF a rencontré M. DESSON qui indique qu'il faudrait agrandir le jardin du souvenir. Il faudrait également poser la stèle et repeindre Le Calvaire.

Terrain de pétanque aux enclos :

Monsieur LECERF demande à ce que le terrain de pétanque soit délimiter en 2 parties (pétanque et stationnement).

CCAS :

Messieurs BOCQUILLON et REMOLUE envisagent de démissionner de la Commission CCAS.

Bibliothèque :

Madame REMERE demande à ce que le ciment au pied de la rambarde de la bibliothèque soit réparée au printemps.

Lecture des lettres de remerciements :

- M. MAUDIER : repas des anciens
- Amicale des portes drapeaux : subvention

Fin de la réunion à 19h30.